

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 2 septembre 2014, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le 2 septembre 2014 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Bouillis, Lesage, Renou, Trufflet, Laurent, M.M. Bernier, Després, Rocher, de la Chesnais, Gautrin, Moreaux.

Absent : Mr Peigné.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Joëlle Trufflet a été élue secrétaire de séance.

N° 2014-09-526 Indemnité de conseil au receveur municipal.

Madame le Maire informe le conseil qu'au début de mandat, elle doit se prononcer sur le versement d'une indemnité de conseil au receveur municipal.

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Paul HARDY, comptable public à la trésorerie de Dol-de-Bretagne.

N° 2014-09-53 Occupation du domaine public : réactualisation du droit de place.

Madame le Maire fait savoir au conseil que le montant du droit de place relatif au stationnement des véhicules des commerçants ambulants dans les 2 bourgs n'a pas été revu depuis 2004.

Actuellement, ce droit de place est de 0.51 ¤ par mètre linéaire, avec un minimum d'encaissement de 1.53 ¤ à chaque passage. Elle demande donc la réévaluation de ce tarif.

Après discussion, le conseil municipal décide de fixer le montant du droit de place comme suit : 0.60 ¤ par mètre linéaire, avec un minimum d'encaissement de 1.80 ¤.

Dans le cas d'un branchement électrique, un forfait de 3 ¤ supplémentaire sera demandé.

Cette décision est applicable à compter du 1^{er} octobre 2014.

N° 2014-09-54 ó Occupation du domaine public : réévaluation des 2 terrasses de bar à Saint-Léonard.

Suite à l'aménagement du centre bourg de Saint-Léonard, Madame le Maire expose au conseil que le commerce « Le Bar de Saint-Léonard » a installé une terrasse plus importante qu'auparavant. Elle passe de 6 m² à 13,53 m², pratiquement identique à celle déjà installée par le commerce « Le Comptoir », dont la superficie est de 14.70 m².

Pour cette raison, elle demande que la redevance annuelle demandée au nouveau commerçant, Monsieur Cédric Passier, soit revue.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le tarif de 5.10 ¤ au mètre carré. De ce fait, Monsieur Arondel paiera une redevance annuelle de 75 ¤ et Monsieur Cédric Passier une redevance annuelle de 69 ¤. Ce tarif est applicable pour l'année 2014.

N° 2014-09-55 ó Demande de subvention.

Madame le Maire donne lecture d'une lettre du président de l'association « Les Fous du Coucou » sollicitant une subvention pour le démarrage de son association créée le 4 juillet 2014. Il s'agit d'une troupe de théâtre formée de dix comédiens amateurs.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 ¤ à l'association « Les Fous du Coucou ».

Cette somme sera payée sur le crédit ouvert au compte 65742 du budget de l'exercice 2014.

N° 2014-09-56 ó Rythmes scolaires : mise au point de la réforme.

Lors de l'organisation de la réforme des rythmes scolaires, il avait été évoqué la possibilité d'un accueil au centre de loisirs de Dol le mercredi après-midi. Une inscription est proposée à la journée et non plus à l'année comme prévu initialement et doit se faire le lundi précédant le mercredi dernier délai.

Dans le cas d'inscription d'enfants, un transport serait organisé par la commune. De ce fait, il est envisagé de demander une participation aux parents concernés.

Madame le Maire propose d'appliquer les prix suivants : 2 ¤ par enfant d'Epiniac et 3.50 ¤ par enfant hors commune.

La facture pour le repas et le centre de loisirs sera éditée par la municipalité de Dol-de-Bretagne et le transport sera à régler à la mairie d'Epiniac par trimestre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier dans le cas où des familles seraient intéressées.

N° 2014-09-57 ó Réfection du parking de la salle polyvalente.

Monsieur Bernier, adjoint chargé de la voirie, présente au conseil 2 devis concernant la réfection du parking de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte le devis de l'entreprise Colas Côte d'Émeraude de Saint-Guinoux pour un montant de 7 190.00 € HT, soit 8 628.00 € TTC. Il autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

N° 2014-09-58 ó Concours annuel des maisons fleuries.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un concours des maisons fleuries a lieu traditionnellement chaque année à Epiniac. Aussi, elle propose de maintenir ce concours pendant la durée de la nouvelle mandature.

Monsieur Bernier, adjoint chargé de l'environnement, préside cette commission dont les membres sont des personnes extérieures à la commune, à savoir : Messieurs Emile Gringoire de Roz-Landrieux et Nicolas Masson de Dol-de-Bretagne, Mesdames Nathalie Lefeuvre et Katia Bodin de Bonnemain.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de reconduire le concours des maisons fleuries chaque année et de le faire évoluer. Une réflexion va être engagée sur le fleurissement global de la commune,
- d'approuver le choix de la commission fait par Monsieur Bernier.

La somme des prix attribués aux participants sera votée au budget primitif de chaque année.

N° 2014-09-59 ó Espace jeunes : création d'une cotisation annuelle.

Madame Ducoux fait savoir au conseil que l'espace jeunes a été modernisé, notamment par l'achat de mobilier, afin de le rendre plus agréable. L'ouverture avec l'animateur Aurélien Nay est prévue samedi prochain 13 septembre.

Des activités sont organisées pour les jeunes de 11 à 17 ans comme l'an passé. Pour les sorties extérieures, un nombre maximum de 12 enfants est autorisé pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, l'espace jeunes ne sera plus ouvert sans la présence de l'animateur.

Elle propose la création d'une cotisation annuelle de 5 € par enfant.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise Madame le Maire à émettre un titre de recette au nom de chaque famille à l'inscription.

Comptes rendus divers.

1 ó Monsieur Bernier rend compte qu'une réunion de la commission « voirie » a eu lieu le 4 septembre.

Il a notamment été évoqué l'aménagement des 2 entrées de bourg sur les RD 4 et 10 en réfléchissant à la sécurité et l'accès des piétons et des cyclistes.

Une autre réunion est prévue samedi 13 septembre afin d'être en mesure de présenter des esquisses courant octobre.

Une rencontre est également à envisager avec l'agence routière départementale en novembre. Afin de réaliser un aménagement correct, il est nécessaire d'établir un relevé topographique des 2 entrées.

Monsieur Bernier est chargé de demander des devis auprès de cabinets d'experts géomètres. Il sera peut-être nécessaire de demander le concours d'un cabinet pour réaliser des plans à présenter aux riverains.

2 ó Suite à la réfection du parking de la salle polyvalente, Monsieur Bernier présente un devis du Parc Départemental pour des travaux de marquage. Le montant de ce devis s'élève à la somme de 419.36 € HT.

Avant l'acceptation éventuelle de ce devis, Madame Trufflet demande que soit demandée à l'entreprise Colas retenue pour la réfection une prestation complète pour ces travaux.

3 ó Madame Ducoux rend compte que le camp itinérant organisé la 3^{ème} semaine d'août par la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), antenne d'Ille-et-Vilaine, s'est bien déroulé et que cette initiative est à reconduire. Treize jeunes, dont 5 de La Boussac, entre 10 et 14 ans, y ont participé et en ont été très satisfaits.

Le coût pour la commune est de 733 € pour la semaine et une aide de la CAF d'un montant de 400 € sera sollicitée.

Par ailleurs, il sera demandé la somme de 195 € à la commune de La Boussac pour la participation de 5 jeunes à ce séjour, soit 39 € par jeune.

Le bilan étant positif, il est proposé de reconduire ces activités sportives et culturelles 4 semaines dans l'année : une semaine aux vacances de la Toussaint, une semaine aux vacances de printemps, une semaine début juillet et une semaine en août, sous réserve des disponibilités de la salle polyvalente et de l'aide de la CAF.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

4 ó Monsieur Després présente au conseil le bilan 2013 du restaurant scolaire.

Il mentionne que 18821 repas ont été servis, ce qui représente environ 131 repas par jour. Le prix de revient du repas est de 5.80 €, le prix du ticket étant de 2.80 €.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation faite.

Informations diverses.

1 ó Madame le Maire informe le conseil que la pépinière d'entreprises située à Dol-de-Bretagne sera inaugurée le vendredi 17 octobre 2014 à 17h30.

2 ó Madame Ducoux fait savoir qu'une réunion avec les associations aura lieu le 29 septembre 2014 à 20h30 à la mairie afin de remonter un comité des fêtes, en vue de l'organisation d'une fête communale en 2015.

3 ó Suite à la visite de Monsieur Michel Petitpas, un des copropriétaires de l'étang situé à proximité de la rue du Domaine, Madame le Maire fait savoir au conseil qu'il souhaiterait vendre ce bien d'une superficie d'environ 2ha50a. Avant toute négociation, il désire en aviser la commune.

Afin de prendre une décision, le conseil municipal décide d'effectuer une visite sur le site le mardi 16 septembre à 18h00.

4 ó Dans le cadre de l'entretien des terrains de foot, Messieurs Bernier et Després informent le conseil qu'ils ont pris contact avec l'entreprise Arvert Paysage de Plumaudan (Côtes d'Armor) pour obtenir un devis relatif aux travaux suivants :

- défeutrage de l'ancien terrain,
- décompactage du terrain d'honneur.

Le montant de ce devis s'élève à la somme de 1 200.00 € HT, dont 420.00 € pour le défeutrage et 780.00 € pour le décompactage.

Après discussion, le conseil municipal décide de réaliser, dans un premier temps, le défeutrage de l'ancien terrain. Le décompactage du terrain d'honneur sera effectué l'an prochain.

Madame le Maire est autorisée à signer le devis correspondant à ces travaux. Par ailleurs, il est décidé de supprimer la haie entourant l'ancien terrain de foot et de la remplacer par une clôture.

5 6 Monsieur Després fait un état des lieux sur l'accès Internet à Epiniac selon des données fournies par Mégalis Bretagne.

Le nombre de lignes téléphoniques sur Epiniac est de 632, dont 74 lignes sont non éligibles à l'ADSL.

Le haut débit sera opérationnel sur Saint-Léonard à partir de juillet 2015 : 134 lignes téléphoniques vont être concernées dont 34 qui n'étaient pas éligibles à l'ADSL.

A partir de juillet 2015, il restera 40 lignes non éligibles à l'ADSL.

Questions diverses.

1 6 Suite à l'attribution d'une subvention de 150 € le 10 juin dernier à l'Association des Etudiants Infirmiers du Saumurois (ADEIS) demandée par Nathanaël Louvet, étudiante dans cet institut, Madame Trufflet fait savoir qu'elle n'a pas participé au stage humanitaire prévu au Sénégal et pour lequel la subvention avait été allouée.

Elle demande si la somme peut être remboursée par l'association à la commune car elle était destinée à une étudiante d'Epiniac.

2 6 Madame Laurent évoque le problème des voies sans issue dans certains hameaux. Dans un premier temps des autocollants seront placés sur les panneaux de signalisation afin de dissuader les automobilistes.

Elle signale également que la circulation n'est pas bien coordonnée près de l'école maternelle. Cette question pourra être étudiée lors de l'aménagement de l'entrée de bourg sur la RD 4.

Enfin, elle fait savoir qu'une partie du chemin de randonnée entre Rayer et Le Breil est impraticable et demande que le nécessaire soit fait pour faciliter le passage des randonneurs.

3 6 Mademoiselle Renou évoque le mauvais entretien de l'accès au lotissement des Châtaigniers. Le nécessaire va être fait par les employés communaux.